

Tentative kamikaze sur la taxe Gafa européenne

UE La Roumanie veut tenter l'accord en mars sachant que l'opération est suicidaire

- Les divergences continuent d'émerger concernant la taxe européenne sur les géants du net.
- La présidence du Conseil veut tenter le tout pour le tout.

Ce n'est pas tant de l'acharnement thérapeutique, cela ressemble davantage à une tentative de pouvoir dire, une fois le sujet tué, que l'on a tout fait pour le ranimer.

Jeudi, le ministre français des Finances, Bruno Le Maire, a reconnu qu'il n'y aurait « *pas d'accord en mars* » relatif au projet de taxe européenne sur les géants du net comme les Européens s'y étaient engagés en décembre dernier.

La présidence roumaine du Conseil de l'UE (le cénacle où négocient les pays européens) a décidé de ménager la chèvre et le chou, disant aux Français qu'elle prévoirait le point pour accord et aux Irlandais qu'elle ne prévoirait qu'une discussion politique lors de la réunion des ministres européens des Finances du 12 mars.

Lors d'une réunion entre Etats membres qui se tenait jeudi matin, l'Irlande, le Danemark, la Suède et la Finlande ont réitéré leur opposition à la proposition,

alors qu'il faut l'unanimité.

La tentative, en décembre dernier, d'apaiser les craintes des Allemands vis-à-vis des conséquences de la taxe sur leur industrie automobile, qui mise grandement sur les véhicules connectés, a fait de sérieux dommages collatéraux puisque des pays ultra-enthousiastes, comme les pays baltes, ne soutiennent plus la dernière mouture du texte.

On rembobine. Avant le mois de décembre, la proposition sur la table prévoyait de taxer les recettes publicitaires des géants du net (le modèle de Facebook et de Google), mais également les plateformes qui permettent aux utilisateurs d'interagir entre eux (Airbnb ou Amazon quand elle agit comme vitrine pour d'autres vendeurs), de même que les revenus tirés de la vente de données personnelles. Cette proposition « open bar » aurait permis de lever 5 milliards par an. Un gâteau à se répartir entre 28 (bientôt 27) pays de l'UE au prorata du nombre d'utilisateurs qui s'y trouvent. Une proposition qui avantage de facto les pays à la plus grande démographie.

Les pays les plus motivés ont décidé d'avancer sans plus attendre leurs pairs européens

La France a proposé que le compromis européen ne couvre

plus que les recettes publicitaires. De quoi faire fondre le gâteau à 1,2 milliard. Les petits pays considèrent donc que la taxe leur coûtera plus qu'elle ne rapportera.

Il faut aussi noter que les pays les plus motivés ont décidé d'avancer sans plus attendre leurs pairs européens. Ainsi, nous indique-t-on du côté du ministère des Finances français, Paris aura sa propre proposition dès la semaine prochaine.

Les pays les plus réticents à une avancée européenne se retranchent généralement derrière le fait qu'il faut attendre une percée internationale, sous l'égide de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cela semblait

peine perdue puisque les Américains refusaient d'entendre parler d'un partage du gâteau des revenus de leurs champions numériques avec d'autres coins du monde. Fin janvier, l'OCDE a toutefois décidé d'avancer sur deux concepts : une taxation minimum et évaluer dans quelle mesure un pays aurait le droit de taxer les activités d'une entreprise pour peu qu'elle y ait une présence économique significative, soit, par exemple, à l'endroit où se trouvent les consommateurs. Une idée qui, selon plusieurs pays, désavantagerait les Européens, grands exportateurs. ■

ELODIE LAMER

EN BELGIQUE

Vote le 13 mars

La proposition de loi traduisant en droit belge le projet européen d'une taxe sur les Gafa, déposée par la députée fédérale Vanessa Matz (CDH), devrait être soumise au vote en commission économique le 13 mars. « *Les masques vont tomber* », estime-t-elle. Pour rappel, son texte vise à instaurer une taxe de 3 % sur les services numériques dont le chiffre d'affaires atteint 750 millions d'euros au niveau mondial et 50 au niveau européen. Pour réunir un maxi-

mum de soutiens, Vanessa Matz nous a expliqué avoir remplacé ce second seuil par un chiffre d'affaires minimum en Belgique, fixé à 5 ou 6 millions. C'est en ligne avec ce que les pays voisins qui veulent avancer seuls ont fixé. Un autre amendement indique que la taxe Gafa sera déductible de l'Isoc (impôt des sociétés) pour éviter les doubles impositions. La taxe sera provisoire, le temps qu'un accord européen puisse être dégagé.

les experts « Il faut supprimer les zones grises »

Les Gafa qui opèrent en dehors de tout cadre juridique, une fatalité? On se souvient de la manière dont le patron de Facebook, Mark Zuckerberg, a snobé le Parlement britannique qui le sommait de venir s'expliquer sur le scandale Cambridge Analytica, ou les égards avec lesquels le Parlement européen l'a reçu quand il a daigné s'y présenter.

« *La disruption juridique fait partie des gènes de ces sociétés* », nous explique Alain Strowel, président du Centre de recherche interdisciplinaire droit, entreprise et société de l'UCLouvain. Ce vendredi, il présente le résultat des recherches menées par le Crides avec le consortium 3L (UCLouvain, KULeuven et ULille) sur la régulation des plateformes numériques. « *Je ne dirais pas que ces sociétés sont dans un no man's land juridique. Il y a pas mal de règles applicables, mais elles ne souhaitent pas les appliquer* », explique-t-il.

« *Elles ont un caractère transnational. Or, elles ont une série d'activités qui dépendent du droit national. Prenons l'exemple de Deliveroo, établi au*

Royaume-Uni. Toutes les questions du droit social dépendent de l'échelon belge. Cela signifie que le droit ne pourra pas avoir la dent aussi dure que si l'on avait une concertation au niveau européen », complète Enguerrand Marique, de l'UCLouvain.

Une solution, selon les résultats des recherches, serait de flexibiliser la réglementation. « *Prenons la société Menu Next Door, qui permettait de vendre des repas entre particuliers. Elle a dû mettre la clé sous la porte parce qu'elle devait se plier aux exigences de l'Afsca* (Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, NDLR) *en matière de contrôle alimentaire* », dit Alain Strowel, qui pense que ce constat est applicable à Deliveroo (il n'existe pas de régime intermédiaire entre les indépendants et les salariés) ou même à Airbnb.

Flexibiliser, qui ne signifie pas assouplir, bénéficierait à tout le monde, y compris aux services traditionnels (de taxi par exemple), selon eux. Il s'agit de « *supprimer les zones grises* » dont les plateformes du net profitent, selon Enguerrand Marique.

Ces plateformes créent des communautés qui ont leurs propres « *mécanismes de contrôle, basés sur la réputation et le rating des utilisateurs* », poursuit-il.

Les données, outil de monopole ?

Une autre priorité serait de revoir les règles européennes de concurrence. La Commission y réfléchit actuellement. « *Une notion qui est fort discutée est de savoir si on peut parler de dominance d'une entreprise basée sur les données qu'elle détient*, dit Alain Strowel. *Par exemple, Facebook vient d'annoncer qu'il envisageait de fusionner les données de ses trois services avec Instagram*

et WhatsApp. C'est un bel exemple de "data dominance", poursuit-il.

Dans le rachat de WhatsApp par Facebook, auquel la Commission avait donné son feu vert, les services de la concurrence

« ont considéré que les deux entreprises étaient sur des marchés distincts et que le risque pour la concurrence n'était pas important. Mais si l'on analyse la question du point de vue de la donnée, si le marché se définit

par la quantité de données, à ce moment-là, on peut parler d'un marché sur lequel il y a une position dominante », estime-t-il. Reste à voir si la Commission ira jusqu'au bout. ■

E.Lr